

Charleroi, le 21 octobre 2019

IFAPME : un Institut dans la tourmente

Les conditions de travail des membres du personnel de l'IFAPME sont aujourd'hui à ce point dégradées que non seulement le devenir individuel de chacun d'eux mais aussi la qualité des services, voire l'existence même de l'institution en sont compromis.

Cet état de fait est étayé par de nombreux éléments :

- Nombreuses demandes d'intervention psychosociale formelle à caractère principalement collectif (4 en moins d'une année),
- Survenance de cas de burn-out,
- Démissions volontaires,
- ...

A ce jour, de nombreuses démarches en vue d'apporter une amélioration qui réponde à la détresse des travailleurs ont été initiées par les deux organisations syndicales :

- Interpellations en comité de concertation de base,
- Interpellations en comité de négociation,
- Demande d'enquête psychosociale,
- Interpellations du comité de gestion,
- ...

Aucune amélioration n'est pourtant perceptible auprès des travailleurs concernés, qui constatent au contraire une détérioration de leur environnement de travail. Ceci nous amène au constat qu'on ne peut plus attendre un dénouement qui trouverait son origine au sein de l'institution. On ne peut plus attendre tout court si l'on se réfère aux obligations des différentes parties telles que prévue par le Code du Bien-être au Travail.

Dès lors, la CSC Services publics et la CGSP Admi ont déposé un préavis d'actions en date du 7 octobre dernier. Ce lundi 21 octobre, elles passent à l'action et ont décidé d'interpeller le Ministre de tutelle, Willy Borsus, lors de sa visite au siège central de l'IFAPME à Charleroi.

A cette occasion, un cahier de doléances lui sera remis.

Personnes de contact :

Pierre DEBROUX
Secrétaire permanent CSC Services publics
0478/33.05.46

Laurent DE COOMAN
Délégué permanent CGSP Admi
0473/97.36.51